

Le conseil d'école s'est déroulé sous la présidence de la Directrice : Mme AMENDOLA. Cette dernière remercie les membres de leur présence.

- **Enseignants** : Mmes Bréchet, Pacquaut, Boitier, Bidaud, Ducrot; M. Michon.
- **DDEN** (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : M. Pacquaut.
- **Représentants de parents d'élèves** : Mmes Chatelet, Dubuis, Ouchène, Sibeaud ; MM. Varraux, Lump, Clément.
- **Mairie** : Mme Métenier-Dupont (Maire) et Mme Fauverteix (Adjointe aux affaires scolaires).
- **Excusés** : M. Perrin (Inspecteur de l'Education Nationale de Chalon 1). Mme Moine, M. Picard (enseignants), Mme Ragot (parent).

Secrétaire de séance : Procès-verbal rédigé par Mme Amendola. **Secrétaire adjointe** : Mme Bréchet.

Ordre du jour :

- 1 - Effectifs / rentrée 2019.
- 2 - Sécurité lors des manifestations scolaires (Noël...).
- 3 - Actions pédagogiques des classes.
- 4 - Accompagnement lors des sorties scolaires.
- 5 - Collation à la récréation.
- 6 - Travaux /aménagements/ équipements.
- 7 - Coopérative scolaire.

1- Effectifs / Répartitions / Enseignants :

→ **Effectifs** : 196 élèves (contre 184 l'année dernière à la même date).

CP : 34	CP :	23 élèves	→ Mme Amendola / (Mme Moine : décharge de Direction)
CE1 : 34	CP-CE1 :	21 élèves (11 + 10)	→ M. Michon
	CE1 :	24 élèves	→ M. Picard
CE2 : 39	CE2 :	26 élèves	→ Mme Pacquaut
CM1 : 46	CE2-CM1 :	24 élèves (13 + 11)	→ Mme Ducrot
	CM1 :	27 élèves	→ Mme Boitier
CM2 : 43	CM1-CM2 :	25 élèves (8+ 17)	→ Mme Bidaud
	CM2 :	26 élèves	→ Mme Bréchet

→ **Rentrée 2019** : Départ de 43 élèves de CM2.

36 élèves de GS de l'école maternelle L. Czyz sont prévus.

La prévision actuelle sur Onde (Outils numériques pour la direction d'école) annonce 189 élèves en 2019-2020.

Le conseil des maîtres a étudié la demande des parents délégués pour la mise en place d'une liste de fournitures commune à transmettre aux familles avant la rentrée, sans arriver à un consensus. Les parents regrettent ce retour.

2 - Sécurité lors des manifestations scolaires (Noël...) :

Les parents souhaiteraient le décalage de l'horaire du spectacle de Noël (après la fin des heures de classe ou plus tard dans la soirée) afin que plus de parents puissent se libérer pour venir voir leurs enfants et profiter du temps festif organisé par les P'tits Givrotins.

Le conseil des maîtres a souhaité conserver l'horaire actuel et rappelle que la manifestation de juin a lieu quant à elle, un samedi (en dehors du temps scolaire). Il précise que toute manifestation demande un investissement conséquent de la part des enseignants pendant et en dehors du temps scolaire pour le plaisir des enfants et des parents. L'horaire de la fête de Noël est identique chaque année, et nous ne pouvons malheureusement pas contenter tout le monde, même si nous nous efforçons d'améliorer la qualité de cette représentation (au chaud, au sein de la salle des fêtes), tout en respectant la sécurité en vigueur.

L'école cherche d'ailleurs des solutions pour répondre aux conditions de sécurité avec le contrôle des portes et permettre aux parents affectés à ce dispositif de pouvoir profiter du spectacle. Si aucune solution ne peut être trouvée, les retardataires ne seront acceptés que sur un temps limité après le début du spectacle.

3- Actions pédagogiques des classes :

- Exercice PPMS « intrusion » (09/11).
- Participation aux commémorations du 11 novembre et à l'inauguration du Monument aux Morts (Colombes et chants) pour les classes de CP, CP-CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2. Mme Le Maire remercie l'école de sa participation.
- Visite de l'exposition sur la Première Guerre Mondiale, à la Mairie de Givry pour les classes de CP-CE1 et CM2.
- Intervention de l'association « Peuples Solidaires » pour toutes les classes de l'école sur le thème de l'eau dans le monde. Les enseignants remercient l'Association pour l'ouverture cette année au cycle 2.
- Rencontres USEP pour la classe de CP-CE1 (Kin ball (28/11) ; Escalade et animation « parachute » (30/11)).
- Patinoire et visite du Musée Niepce pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 (13/12).
- Spectacle de Noël dans la salle des fêtes le 21/12 (Remerciements auprès de la municipalité pour le prêt de la salle). Les enseignants remercient vivement M. Mutin, pour l'accompagnement « lumière » de cette année.
- Intervention d'un grand-parent en classes de CP et CP-CE1 pour faire découvrir « La Patagonie » aux élèves (28/01).
- Cycle natation (8 séances du 28/01 au 01/04) pour tous les élèves de CE2 et la classe de CP-CE1. Les parents se réjouissent de l'intégration de tous les élèves de CE2.
- Bibliothèque : sortie pour toutes les classes de l'école au 2ème trimestre. Poursuite du projet «Partir » de la classe de CP-CE1 et « 1,2,3 Album » de la classe de CM1-CM2 (29/01 : présence à la Résidence des 7 Fontaines en partenariat avec l'Association Livallire). Poursuite du projet lecture « des incorruptibles » pour les classes de CP et CE2.
- Poursuite de l'activité « composteur » tout au long de l'année, gérée par la classe de CM2, avec une participation de toutes les autres classes.
- Projet « école et cinéma » pour les classes de CE1 et CE2.
- Poursuite du projet « la musique à travers les âges » classe de CM2 : interventions de M. Bonnier (en partenariat avec le Grand Chalon et le Conservatoire).
- Chalon School Game (31/01) pour les classes de CM1-CM2 et CM2.

- **Poursuite des deux projets de séjours courts :**

- projet « vélo » sur 2 jours (jeudi 20 et vendredi 21 juin 2019) : pour les classes de CP, CE2 et MS-GS de Mme Pommey en maternelle. Parcours dans la cour et dans le parc à partir du mois de mars en fonction de la météo.

- projet « Mont Blanc » sur 3 jours (mercredi 26 au vendredi 28 juin 2019) : pour les classes de CM1 et CM2. En lien avec ce projet 3 activités ont eu lieu : « apprendre à porter secours » et visite du marché (13/11) ; « le corps dans l'espace » (17/01) ; journée avec les étudiants de l'IUT (28/01).

Les parents remercient les enseignants pour leur investissement et leur disponibilité de manière générale.

4 - Accompagnement lors des sorties scolaires :

Les parents souhaiteraient connaître les critères pour la sélection des accompagnateurs lors des sorties scolaires.

Lors d'une sortie, un enseignant engage sa responsabilité et se doit de prendre des parents responsables, sachant encadrer un groupe d'élèves avec une surveillance accrue, ne se limitant pas à son propre enfant. Pour certaines sorties et suivant leur cadre, des consignes particulières sont données et des compétences plus spécifiques sont recherchées.

Par exemple : lors d'un séjour court, l'enseignant s'encadrera plus facilement de parents ayant des compétences particulières pour les gestes de premiers secours et/ou des compétences sportives suivant le thème. Les places sont souvent limitées, le projet nécessite de désigner également un assistant sanitaire pour la nuit en hébergement. Les classes ont de plus en plus d'élèves ayant des PAI (protocole d'accueil individualisé) avec des gestes médicaux précis à faire et les enseignants doivent assistance aux enfants même s'ils ne sont pas des médecins qualifiés, donc la présence de parents « médecin ou infirmier... » rassure. Attention aussi à certains parents ou enfants considérant rapidement que se proposer vaut validation de l'inscription.

Concernant le projet Chamonix de cette année, les enseignantes rappellent que ce projet est une sortie en haute montagne comprenant une randonnée à 3842 mètres d'altitude pour l'aiguille du midi d'où un encadrement spécifique obligatoire. Ces dernières ont adressé aux parents les raisons de leur sélection (lecture de la note d'informations aux familles lors du conseil) et regrettent le mécontentement d'un parent auprès de la Directrice au lieu de s'adresser directement aux enseignantes.

Pour information, le tirage au sort intervient si cela est nécessaire. Les enseignantes essaient autant que possible de faire tourner les parents sur les différentes sorties sur l'année pour ne pas avoir recours à ce tirage au sort.

Les enseignantes tiennent à remercier les parents pour leur disponibilité et la qualité de leur encadrement lors des sorties.

5- Collation à la récréation :

Les enfants du troisième service mangent à 12h50. Les parents délégués évoquent la possibilité d'une collation fournie par les parents à la récréation pour ceux qui le souhaitent.

Le conseil des maîtres n'est pas contre cette demande, comprenant la difficulté pour certains enfants de tenir jusqu'au repas.

L'Association Française des diététiciens nutritionnistes alerte sur la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants comme un enjeu de santé publique. Dans ces circonstances, le conseil des maîtres recommande **une collation** :

- uniquement à la récréation du matin.
- réfléchi : il faut préconiser les produits à faible densité énergétique pauvres en sucre et matières grasses (**fruits crus, compotes, fruits secs, pain et carré de chocolat...**).
- non systématique (à adapter suivant le rythme de l'enfant et son service de cantine) : elle ne doit pas être considérée comme du grignotage ou un cinquième repas, qui constituerait un apport énergétique non justifié.
- sous la responsabilité des parents et non contrôlée par les enseignantes : **il sera donc important de rappeler à son enfant que cette collation ne doit être ni partagée ni échangée dans la cour en raison des allergies alimentaires.**
- limitant les déchets, qui devront être jetés dans la poubelle sous le préau et non dans la cour.

Mme Le Maire précise que les trois services sont nécessaires avec la mise en place du self pour accueillir le nombre conséquent d'enfants. Ces derniers sont répartis en fonction de leur âge et classe et non en fonction du rythme de leur journée (le cas par cas étant impossible à gérer). Une rotation des services s'effectue pour une équité entre les élèves. Un échange aura lieu entre les représentants de parents et Mme Rémiré à ce sujet.

6 - Travaux à l'école, aménagements et équipements :

Mme Amendola remercie les services municipaux intervenant régulièrement à l'école pour de petits travaux.

Le conseil des maîtres reste dans l'attente d'un retour concernant la demande de travaux et aménagements souhaités pour 2019.

En cours : point d'eau chaude rez-de-chaussée / changement des volets salle 10 (sécurité).

En attente de la décision du conseil municipal du 14/02 : Mme Le Maire évoque une enveloppe certainement reconduite de 10000 euros pour les travaux et aménagements de l'école.

- déménagement salle 8 en salle 7 pour avoir un espace classe plus grand.
- achat de quelques tableaux centraux blancs.
- demande de mise en place de bandes aimantées blanches dans le couloir central (RDC) pour affichage de travaux d'élèves.
- renouvellement du mobilier d'une salle de classe.
- des chaises pour la salle de réunion à l'étage.
- l'école reste dans l'attente d'une éventuelle récupération des Tableaux interactifs de l'école de Jambles, achetés par le Grand Chalon. Mme La Maire précise avoir entrepris en vain des démarches de récupération. Les représentants de parents contacteront à leur tour Monsieur Le Maire de Jambles.

Demandes reportées :

- sonnerie automatique (6500 euros : trop coûteux).
- changement des fenêtres de l'école et mise en place de volets : Mme Le Maire précise que cette demande nécessite un investissement plus important englobant toute la structure du bâtiment (toitures...), une étude sera faite prochainement.
- renouvellement ordinateur portable de direction (6 ans) : prise secteur défectueuse remplacée en attendant.

7 - Coopérative scolaire :

Au 04/02/2019 : Affiliation (OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Crédit Agricole.....	16615,41 euros
Caisse.....	213,27 euros
Total.....	16828,68 euros

→ Association « Les P'tits Givrotins » : L'école remercie de nouveau l'Association pour les dons de cette année et l'aide apportée pour soutenir les projets de l'école.

Inclus les 8500 euros de l'Association des P'tits Givrotins dont normalement environ 1920 euros devraient être utilisés pour le projet Chamonix et environ 640 euros pour le projet vélo soit 25% de la somme du montant total des projets.

Ce total comprend également le compte des classes et le compte commun s'élevant respectivement à 6267,65 euros et 2061,03 euros.

Mme Boitier évoque le budget prévisionnel du projet Chamonix (≈7800 euros) en précisant une participation réduite des familles à hauteur de 50 euros pour un coût d'environ 150 euros/ enfant. Deux subventions exceptionnelles devraient avoir lieu : Transdev et Grand Chalon. Les enseignantes regrettent l'absence de l'attribution d'une subvention exceptionnelle par Mme Le Maire de Givry. L'école remercie M. Sédoni, professeur à l'IUT pour l'aide apportée sur ce projet, ainsi que les membres des P'tits Givrotins.

Les enseignantes des séjours courts de cette année remercient les parents pour leur participation financière (50 euros par enfant pour le projet Chamonix, 25 euros pour le projet vélo CP et 22 euros pour le projet vélo CE2). Les chèques ont été récupérés mais ne seront débités qu'après le séjour.

La Directrice reste dans l'attente de la décision du conseil municipal du 14/02 pour l'attribution des subventions « sorties scolaires » et les crédits de fonctionnement pour l'année 2019 (ainsi que la prise en charge des transports pour la « piscine »). Mme Le Maire annonce des subventions à priori identiques pour l'année 2019.

⇒ Dates des prochains conseils d'école : **jeudi 06/06/2019** à 18h15 (questions au plus tard pour le 20/05).

La séance est levée vers 19h05.

Le compte rendu sera affiché au panneau d'affichage, mis en ligne sur le blog de l'école (<http://ecolelucieaubrac-givry71.eklablog.com/>, via l'onglet « Conseils d'Ecole »). Il pourra également être consulté à l'école.

Secrétaire adjointe : Mme Bréchet.

La Directrice, Mme AMENDOLA.